

LA FRANCE DOIT SIGNER LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES les autres puissances nucléaires aussi !



Si tu veux la Paix, ne prépare pas la guerre !

Dans les années de guerre froide, un vaste mouvement international s'est mobilisé pour éviter que l'affrontement des grandes puissances nucléaires dégénère. Lancé par Conseil mondial de la paix le 19 mars 1950, « l'appel de Stockholm » qui exige « l'interdiction absolue de l'arme atomique » recueillera plus de 500 millions de signatures. En France des artistes et scientifiques s'engagent : Picasso, Vercors, Joliot Curie... Les 2 millions de morts d'Hiroshima et de Nagasaki étaient dans les mémoires.

En février 1960 Gerboise, premier essai atomique de la France près de la ville de Régane dans le désert algérien, avait une force quatre fois supérieure à celle d'Hiroshima. Soixante et un an après, en vertu du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entré en vigueur le 22 janvier 2021, l'Algérie est en mesure d'exiger de la France d'assumer ses responsabilités dans la contamination de l'environnement au Sahara et les dégâts sur la santé des populations causés par les rejets. L'étude de la Fondation Heinrich Böhl « Sous le sable, la radioactivité ! Les déchets des essais nucléaires français en Algérie », fournit les raisons techniques, juridiques et politiques qui expliquent pourquoi le dossier des essais nucléaires « ne peut être clos ». Et que « le passé nucléaire ne doit plus rester profondément enfoui dans les sables ».

L'ONU dispose aujourd'hui d'un instrument juridiquement contraignant. Le traité a été signé par 86 pays (dont 29 africains). Mais parmi eux,

aucun des États pourvus de l'arme nucléaire, dont les 5 membres permanents du Conseil de sécurité doté du droit de veto qui existe pour « protéger leurs intérêts ». Les parlements de 54 États (dont 8 africains) ont par la suite ratifié ce traité qui est entré en vigueur en ce début d'année.

La dissuasion nucléaire décrite comme l'équilibre de la terreur, est un mythe absurde. Dans son ombre la recherche militaire fait des « progrès ». D.Trump avait menacé de faire usage de la récente mise au point d'une arme nucléaire à faible rendement (1/3 de celle d'Hiroshima) en cas de cyber attaque contre les USA. Le développement de missiles hypersoniques tant en Russie qu'en Amérique ajoute à la dangerosité de la situation. Aujourd'hui, certaines bombes atomiques sont jusqu'à 3000 fois plus puissantes que celles larguées sur Nagasaki. Malgré cela, la Russie, la Chine, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ne sont pas à la hauteur des obligations de désarmement qu'impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi la société civile, l'opinion publique et plusieurs dizaines d'Etats ont pris les devants.

L'arme atomique a quelque chose d'absurde. Elle est totalement contraire au droit humanitaire, elle coûte cher et peut dévaster l'humanité entière. Ce n'est donc pas faire preuve d'idéalisme naïf que de pousser à son abolition. Le traité d'interdiction adopté à l'ONU à New York en 2017 représente cet espoir, ce retour au bon sens.

BONNES NOUVELLES

Vers la vérité et la justice sur « l'affaire Thomas Sankara »

Le 13 avril la justice burkinabé a mis en accusation 14 personnes, dans l'assassinat de Thomas Sankara et ses 12 compagnons, elles sont poursuivies pour des faits d'attentat à la sûreté de l'Etat. Une ordonnance d'arrestation des accusés a été émise, la chambre a maintenu la détention de Gilbert Diendéré et lancé des mandats d'arrêts



contre Yacinthe Kafando (volatilisé après avoir eu vent de ce qui l'attendait) et l'ancien président Blaise Compaoré, extradé par l'armée française en Côte d'Ivoire dont il a pris la nationalité.

La France peine à se séparer de ses

archives « Secret défense » réclamées par la justice burkinabé, malgré la promesse d'E. Macron le 28 novembre 2017 à l'université de Ouagadougou où il avait déclaré « Tous les documents produits par des administrations françaises pendant le régime de Sankara et après son assassinat [qui sont toujours] couverts aujourd'hui par le secret-défense national [seront] déclassifiés pour être consultés en réponse aux demandes de la justice burkinabè ». Cette promesse ne sera pas tenue dans son ensemble, estime Bruno Jaffré dans son blog sur Médiapart. Les premiers lots ont été remis en novembre 2018 et janvier 2019, puis plus rien. Alors que le procès vient d'être annoncé, c'est à grand renfort de communication que l'ambassadeur de France a remis ce mois-ci un 3ème et dernier lot d'archives de documents de cette période. Pourtant, l'animateur du réseau international Justice pour Thomas Sankara, justice pour l'Afrique est septique : « Ce 3ème lot ne contient aucun document du cabinet de François Mitterrand ni de celui de Jacques Chirac, comme nous le demandions. Dans l'affaire du génocide des Tutsis au Rwanda, l'ouverture des archives de François Mitterrand ont permis de dévoiler de nouveaux éléments. Quant à Jacques Chirac, il était à l'époque le premier ministre de la cohabitation et il

avait appelé à ses côtés Jacques Foccart, l'homme des réseaux français africains. »

Les « secrets de familles » sont vraiment des obstacles à la vérité et à une rupture définitive avec des pratiques indignes d'une démocratie. Ainsi, le 7 juillet 2015 Claude Bartolone, alors Président de l'Assemblée nationale a notifié au réseau international son « refus d'ouvrir d'une enquête parlementaire, qu'il s'agit d'une affaire interne au Burkina Faso et qu'une enquête judiciaire est ouverte dans ce pays ».

Affaire Bolloré/Socapalm : la juge tranche en faveur des ONG !

Décidément ce début d'année n'est pas favorable pour Vincent Bolloré assigné en justice en mai 2019 par dix ONG, pour obtenir l'exécution forcée du plan d'action négocié dans le cadre de la procédure engagée en 2010 sous les auspices du Point de Contact National de l'OCDE.

Le groupe Bolloré a tenté d'éviter le procès sous différents prétextes juridiques, mais la juge a tranché en faveur des ONG et le procès aura bien lieu le 17 juin 2021. Les communautés paysannes attendent réparation et l'application du plan d'action. Ce procès pourrait apporter un levier contraignant au mécanisme actuel de l'OCDE. D'autre part, le 10 mars dernier le Parlement européen a adopté un projet sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises. Cette adoption constitue la première étape d'une législation européenne garantissant que les entreprises soient tenues responsables lorsqu'elles portent atteinte, directement ou via leurs filiales et sous-traitants, aux droits humains ou à l'environnement. Le ReAct reste mobilisé aux côtés d'autres ONG pour s'assurer que cette législation devienne un outil juridique efficace de lutte contre l'impunité des multinationales.



Cameroun avril 2015

ECHOS D'AFRIQUE

EGYPTE

L'envers du décor

La grandiose Parade dorée des 22 momies (18 rois et 4 reines) accompagnées d'un cortège en costumes d'époque, a été regardée par des centaines de millions de spectateurs à travers le monde. Si ces trésors archéologiques ont retrouvé logis dans le nouveau musée, digne de ce qu'ils représentent, ce n'est pas le cas des centaines de familles cairotés expulsées à deux pas de là, des quartiers pauvres de la vieille ville, pour faire place aux hôtels de luxe et autres restaurants chics destinés à un tourisme haut de gamme, objectif de la politique touristique qui se poursuit depuis 2016. Pour répondre à l'émoi suscité, le Premier ministre a communiqué et annoncé que 771 familles du quartier avaient été relogées après la destruction de 454 immeubles d'habitations. Il a passé sous silence celles qui ont été « oubliées » faute ou manque de documents officialisant leur présence dans les lieux. Elles ont dû se débrouiller seules ou pire, se retrouver à la rue quand elles n'étaient pas arrêtées. Des centaines d'autres s'attendent à être expulsées, car le gouvernement veut éliminer les bidonvilles (qui font désordre), leurs habitants auront, eux aussi, peine à produire des documents officiels.

MALI

Dans un rapport, la mission de l'ONU pour Barkhane accuse la force française au Sahel d'avoir commis une bavure proche du village de Bounty, dans le centre du Mali. Le 3 janvier 2021, deux avions de chasse français ont bombardé un regroupement de personnes occasionnant 22 morts. Les villageois ont immédiatement dénoncé qu'il s'agissait d'un mariage, ce qu'a aussitôt démenti le gouvernement français par la voix de sa ministre des armées. Le rapport publié par la MINUSMA sur l'enquête qui s'est déroulée du 4 janvier au 20 février, constitue la plus grave mise en cause d'une opération de la force Barkhane par les Nations unies. Le rapport est formel : il s'agissait d'un mariage qui a rassemblé sur le lieu de la frappe une centaine de civils parmi lesquels se trouvaient cinq personnes armées, membres présumées de la

Katiba Serma. Près de 400 personnes ont été interrogées durant l'enquête qui a établi que 19 civils ont perdu la vie pendant et après la frappe, les trois autres personnes rapport, des djihadistes qui seraient affiliés à la Katiba Serma, aux ordres du Groupes de soutien à l'Islam et aux musulmans, principale mouvance djihadiste au Mali.

Paris ne démord pas de sa position et émet réserves quant à la méthodologie employée par les enquêteurs onusiens. Par ailleurs le rapport tombe au plus mal pour la force Barkhane. Le 25 mars des voix se sont élevées dans la ville de Talataye, dans le nord du pays, au sujet de la mort de six jeunes, âgés entre 15 et 20 ans, dans un bombardement français. Ce qu'a alors réfuté Barkhane, affirmant qu'une frappe de drone avait bien eu lieu dans la zone, mais qu'elle visait des groupes armés terroristes.

ALGÉRIE

La justice otage des intégristes ?

C'est l'indignation dans la presse indépendante, les réseaux sociaux et chez les intellectuels suite à la condamnation par un tribunal de l'universitaire islamologue Saïd Djabelkhir, condamné à 3 ans de prison ferme pour « offense à l'islam ». La Ligue algérienne des droits de l'homme dénonce « la criminalisation des idées, du débat et de la recherche académique garantis par la Constitution ». Une condamnation d'un autre temps que regrette aussi Abdellah Zekri, délégué général du Conseil français du culte musulman « M. Djabelhir est un brillant chercheur. Il n'a rien transgressé en exposant ses connaissances, n'a jamais mis en cause le Coran, il apporte au contraire des éclairages. Je rends hommage à son courage face aux salafistes. Ceux-là tentent absolument d'étouffer toute pensée de progrès, prenons garde à ce danger, attention aux conséquences sur l'éducation de nos enfants. (...) C'est l'image même de l'Algérie qui est ternie par un verdict moyenâgeux. Nous combattons ici, en France pour un islam des Lumières, tout autant que les comportements racistes. Quant à Ggaleb Bencheikh, Président de la Fondation de l'islam de France il déclare : « Cette affaire dénote un archaïsme de la pensée. Il faut que la justice

algérienne soit digne. On s'est assez donné en spectacle comme cela.» Une pétition a été lancée en Algérie, les pétitionnaires affirment « Nous espérons que la liberté de culte, la liberté de pensée, la promotion du savoir et de la recherche dans tous les domaines sont encore des fondements de l'État algérien et que nul ne peut les remettre en question. »

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Dans l'Est du pays, dans le sud-Kivu, les sévices sexuels sont devenus des armes de guerre dont les femmes sont les cibles privilégiées des divers groupes armés. Certaines ont été séquestrées de longs mois en brousse et utilisées comme esclaves sexuelles. Sorties de leur calvaire, elles en subissent les graves conséquences : maladies, et grossesses non désirées, traumatismes psychologiques ainsi que l'exclusion sociale et familiale. A l'hôpital de Panzani où le docteur Denis Mukwege et son équipe accueillent les victimes de tous âges, le sport et le foot en particulier est le moyen de retrouver le chemin de la vie.

L'association Les Maillons de l'espoir et son parrain l'ancien champion de foot béninois Sydney Govou, contribue à sa façon à la thérapie réparatrice de ces femmes sur son terrain, celui du football, après qu'elles aient été soignées par la chirurgie réparatrice, elles vont en convalescence dans la Maison Dorcas, pour une période de transit où elles reçoivent une formation professionnelle, des soins psychologiques et bénéficient d'une assistance juridique et socio-économique. C'est là qu'intervient l'activité sportive et le foot. Marie José Lallart, présidente de l'association, explique « Avec les enfants des rue d'Afrique j'ai remarqué que le sport et plus particulièrement le football, était un lien réparateur. C'est pourquoi je l'ai proposé à ces jeunes femmes, qui ont tout de suite dit « oui ». Ce

sport leur permet de retrouver la joie, de détendre leur corps et leur esprit en retrouvant le plaisir de bouger, de combattre, de se révolter contre l'injustice. En fait, le ballon qu'elles maltraitent est un exutoire. Il roule comme le monde roulerait devant elles, elles le maîtrisent, elles le salissent, et elles apprennent à exprimer leur douleur. Cela leur permet de décharger la haine emprisonnée dans leur corps. Les matchs sont organisés avec les filles de la ville de Panzani et, croyez-moi, elles veulent absolument gagner. On organise aussi des matchs entre les nouvelles arrivantes et les anciennes qui n'hésitent pas à revenir. Celles qui ont pu se reconstruire sont plus sereines, alors que les nouvelles sont encore très agressives. Le football a cette particularité d'apporter la cohésion dans ce groupe de jeunes femmes. Cela leur permet d'être en équipe, de défendre leurs copines»

Alors qu'elles ne connaissaient pas Sydney Govou, elles ont de suite accepté la présence de l'homme et de ses conseils. « Malgré le fait que j'ai vu des choses pas très marrantes dans mon pays, on ne s'habitue jamais à ce genre de situation. C'est très dur car ces femmes veulent parler, raconter ce qui leur est arrivé. En tant qu'homme, on se sent très mal à l'aise. Je reviens à chaque mission avec des casseroles dans l'âme. »

Avec le temps la reconstruction s'opère. Les plus anciennes, une fois revenues chez elles, n'hésitent pas à créer une équipe et organisent des rencontres entre villages.

Eric Serres

L'Humanité 8 mars 2021 (extraits)



© Les Maillons de l'espoir

RETOUR DU BURKINA FASO – Impressions et analyse (extraits)

Notre camarade Harana Paré après trois mois passés au Burkina Faso nous a fait part de ses observations sur la situation et rédigé ce texte.

L'insécurité est le maître mot du vécu d'une grande majorité de la population. Plus du tiers du pays subit de fréquentes attaques terroristes. Le gouvernement, les «élites», l'opposition, la presse, personne ne définit cette insécurité dont les acteurs et les enjeux sont indéterminés. On sait seulement que c'est le fait des «Hommes armés non identifiés ou Hani» qui prônent le djihad islamiste. Ils agissent en plein jour, dans des villages, des marchés réguliers, des champs ou des casernes. Ils débarquent à motos par binômes et tuent sans discernement toute personne. Sont-ils des hommes au service de Blaise Compaoré? Certains le pensent. Ce chaos lui serait profitable. En son temps, il entretenait avec les seigneurs de guerres des rébellions touaregs et les narcotrafiquants preneurs d'otages, des relations d'affairisme politico-maffieux par l'entremise de son chef d'état-major G. Diendéré ou de D. Bassolet, ministre, grand-maître de la loge burkinabè, interface de tous les trafics transafricains. D'autres soupçonnent les Services français de manipuler via des connections politico-religieuses et communautaristes, des jeunes au chômage, pour justifier et pérenniser la présence de bases militaires françaises et occidentales à demeure, au prétexte de la guerre contre le terrorisme.

Face aux attaques, les réactions du pouvoir sont consternantes d'inaction, d'impuissance et de silences. Aucune enquête n'est menée pour identifier ces Hani, leurs buts politiques. On ne sait rien, hors des vagues communiqués d'affiliation à Al Qaïda au Maghreb Islamiste, à Boko-Haram ou au GSIM (Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans). L'armée nationale semble impuissante à affronter la situation. Le pouvoir, la classe politique et les médias locaux semblent acquis à l'idée qu'il s'agit d'une guerre asymétrique et ingagnable. Mieux, on compte sur le G5-Barkhane sous commandement français, en plus d'initier des négociations sous table pour solder la crise. Une crise de gouvernance qui relève de l'abandon des leviers de souveraineté régalienne, du délitement et le déclassement social généralisé, du chômage et la déculturation de masse des jeunes, du saccage de l'environnement. Les choix néolibéraux le mépris et la tenue à distance de la paysannerie abandonnée à l'analphabétisme, aux féodaux, aux Eglises et aux Mosquées, complètent le tableau devenu un cocktail social explosif qui a fini par mettre le feu aux poudres et dont on voit les dégâts : conflits communautaires non-jugés et non-réglés, des exactions et massacres de masse - plus de 3.000 morts, des centaines de blessés, plus d'un million de déplacés et réfugiés internes qui s'entassent dans le dénuement aux périphéries urbaines. Aucun espoir que justice ne soit rendue et que les auteurs de ces crimes

soient identifiés et punis. C'est face à toutes ces démissions et irresponsabilités de l'État, que se sont formées dans les campagnes confrontées à l'insécurité, hors de tout cadre légal, des groupes d'auto-défense : les Koglewéogo. Des milices ethno-féodales, encouragées de façon irresponsable par les pontes du pouvoir Kaboré.

Dans un tel contexte d'impunité, les dérapages et les règlements de comptes criminels sont devenus la norme, devant une opinion publique sidérée. La vacuité de l'État a fait le reste ; achevant de démotiver toute raison critique et de paralyser la société civile par des appels à l'union face aux dangers. Le pouvoir s'est donné bonne conscience, à tort et par la voix des médias, en accusant l'agitation syndicale de faire le jeu des Hani et de l'entraver dans sa lutte contre le terrorisme. Trente ans de pouvoir néocolonial aura eu pour effet de transformer le Burkina-Faso en un État failli, à la suite de Blaise Compaoré, de Ch.Kaboré, des opportunistes corrompus du CDP (Congrès démocratie et peuple) puis du MPP (Mouvement peuple et progrès) qui l'entoure.

L'incompétence et l'absence de vision, quant à l'avenir du pays, ont fait le reste. A tous les niveaux, les privatisations conjuguées avec un sous équipement chronique de services sociaux collectifs et administratifs de base, sautent aux yeux et compliquent le vécu quotidien. La santé et l'école, comme nombre de secteurs

économiques, ont été livrés au marché à la découpe. Le renouvellement de l'encadrement des institutions tourne en vase clos, fermé sur lui-même, bloquant toute ascension sociale, hors de l'étroite couche bureaucratique et compradore au sommet de la pyramide sociale. Les hôpitaux et les cliniques privées devenues légion restent de véritables mouvoirs. Les écoles confinent à des dépotoirs d'illettrisme de masse. Les frais de santé et de scolarité restent insupportables pour les masses paysannes et les couches populaires urbaines, faute d'encadrement officiel et réglementaire des coûts et de la qualité, dans un pays où le Smig est de 49€ pour les salariés et où la poche de sérum peut-être facturée au malade, 70€ pose comprise, où dans les couloirs de l'Hôpital Central à Yalgado, l'unité de compresse et de coton hydrophile se négocie, sous le manteau, dans les couloirs, au prix fort.



En clair, la corruption, le vol, la concussion sont à tous les étages et placent le Burkina-Faso au 10ème rang mondial en la matière. Un triste record qui en dit long sur l'état du pays. La gestion foncière et immobilière des villes relève tout aussi du pillage patrimonial au sommet. Les parcelles sont appropriées et distribuées par centaines sur des bases clientélistes. Les réserves foncières destinées aux espaces

et jardins publics sont aux mains des prédateurs, probablement, le même sort attend la réserve foncière de l'aéroport de Ouaga, après son déménagement futur à Donsin, si l'opinion publique et les acteurs en défense de l'environnement ne se mobilisent pas, en vue d'en faire un poumon vert et un espace de biodiversité au cœur de la ville.

Autres plaies : les ministères et la haute administration fonctionnent aux dépassements de salaires devenus la règle. Les décrets d'encadrement en la matière sont piétinés, sans compter l'existence d'une énorme masse de fonctionnaires fantômes ou fictifs qui émargent au budget de l'État. La pratique n'a pas changé. Une commission d'enquête du CIFOEB a estimé que le non-respect des textes aurait coûté au budget 2016-2020, des détournements de dépassements qui auraient permis de construire 69 écoles primaires, 38 collèges, 67 maternités et 272 dépôts pharmaceutiques villageois de génériques. C'est donc par milliards de CFA que la gabegie ronge le pays depuis les années 1990. Bref, Thomas Sankara doit se retourner dans sa tombe ! Sont à saluer, les voix qui ont dénoncé vigoureusement, les élections de novembre 2020, contrairement à la chorale à double voix chantée par le régime et son opposition fantoche de soumission à l'impérialisme français amalgamé à ses sous-traitances marocaine, moyen-orientale-arabique ou turque. Il n'y a donc rien à attendre de ce deuxième mandat de R.Ch. Kaboré.

Que n'a-t-on pas vu ? Des zones où le vote n'a pas eu lieu, pour des raisons de sécurité ; des bureaux de vote fictifs ou déplacés incognito, ou fermés sans motif ; des bureaux de vote équipés d'isoloirs en cartons de frigo, parfois sans registres, sans pièces d'identité ; des horaires d'ouverture ou de fermeture décalées, des urnes convoyées à mobylettes pour centralisation-comptage des voix, sans escorte ni scellé officiel ; enfin le pompon, dans nombre de bureaux de vote l'opposition s'est abstenue d'y affecter ses propres observateurs. Et tout cela a donné lieu n'à aucune contestation. R. Ch. Kaboré a donc été élu par 57,74% des voix, face à une abstention record de 49%. Mieux, Zéphirin Diabré de l'UPC (Union progrès changement), chef de file de l'opposition, ancien cadre d'AREVA, libéral bon teint, a dans la foulée intégré le régime en tant que Ministre d'État chargé de la réconciliation nationale. Jusqu'ici il avait feint de combattre le pouvoir qu'il est désormais chargé de défendre et de réconcilier des contraires afin de solder ou non les crimes de sang du régime Compaoré et de ses héritiers aux affaires.

Dans tous les cas, cette farce électorale mérite quelques éclairages.

Le texte complet est sur le site www.afaspa.com - rubrique «L'Afrique bouge»

La France épinglée par l'ONU

Dans une lettre de 30 pages aux autorités françaises Agnès Callamard, rapporteuse spéciale de l'ONU sur les exécutions extra-judiciaires, accuse l'armée française d'entraver l'enquête de l'ONU sur l'assassinat il y a sept ans de Ghislaine Dupont et Claude Verlon au Mali, reporters de RFI, ce qui constitue une violation du droit international. Elle y dénonce « des zones d'ombre troublantes » et l'utilisation de manière abusive des règles du « secret défense » pour empêcher les enquêteurs d'établir la vérité. Elle évoque aussi les « mensonges initiaux » des autorités françaises. Allusion notamment à la manière dont l'ancien président François Hollande et l'ancien patron de la DGSE Bernard Bajolet ont varié dans leurs déclarations. L'un et l'autre avaient admis dans un premier temps l'existence d'une écoute entre un commanditaire présumé et un ravisseur de Ghislaine Dupont et Claude Verlon avant de revenir sur leurs propos lors de leur audition par le juge.

Agnès Callamard s'inquiète aussi de la «réhabilitation progressive » de Seidane Ag Hitta, cerveau du double assassinat des deux reporters, que l'on retrouve quelques années plus tard sur des photos prises dans les négociations pour la libération des quatre otages parmi lesquels Sophie Pétronin.

La courte réponse de l'Élysée tient en une page et quatre paragraphes. C'est dire le mépris d'un membre permanent du Conseil de sécurité pour un mécanisme des droits de l'homme de l'ONU.

Agnès Callamard est devenue la nouvelle directrice d'Amnesty International.



2021, ANNÉE D'ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN AFRIQUE

Ouganda

Depuis 35 ans au pouvoir, à 76 ans, Yoweri Museveni a été réélu en janvier pour un 6ème mandat avec 58,6% des voix contre 34,8 % en faveur de son principal opposant, Bobi Wine, qui a dénoncé des fraudes et appelé les Ougandais à rejeter les résultats. En 2017 les limites qui l'auraient obligé à cesser ses fonctions ont été repoussées. Les 11 candidats à l'élection ont été empêchés de mener campagne, souvent mis en détention, leurs partisans désireux de participer à des meetings ont été harcelés et frappés, 54 d'entre eux y auraient même trouvé la mort. 78 % d'Ougandais sont âgés de moins de 35 ans. Beaucoup avaient mis leurs espoirs dans le chanteur Bobi Wine, 38 ans, d'origine modeste, devenu député, qui a fait des injustices la pierre angulaire de son discours politique. Il a été arrêté de nombreuses fois. Il a dénoncé les irrégularités qui ont émaillé cette élection, le bourrage d'urnes, les bulletins de vote pré remplis, des agressions contre ses observateurs, parfois chassés des bureaux de vote. Dans les élections législatives qui se déroulaient dans le même temps, la Plateforme de l'Unité nationale est en passe de devenir la principale force d'opposition, elle a remporté 8 des 9 circonscriptions de la capitale Kampala. Deux pétitions concernant les élections ont d'ores et déjà

été déposées en justice sur le fondement de violations supposées du droit électoral et des règles constitutionnelles. Applaudi comme un leader progressiste à son arrivée en 1986 après les horreurs des régimes d'Idi Amin Dada et Milton Obote, Y.i Museveni s'est progressivement mué en président autoritaire, écrasant toute opposition.

Niger

Le président Mahamadou Issoufou a quitté ses fonctions au terme de son deuxième quinquennat, un précédent dans le pays où il est le premier à respecter la durée du mandat. Le 27 décembre 2020, 28 candidats se sont présentés ce qui a conduit à un second tour de l'élection présidentielle le 21 février où deux candidats étaient en lice. Mohamed Bazoum, ex ministre de l'Intérieur et candidat du parti au pouvoir, a été élu avec 55,75 % des voix, devant l'ex-président Mahamane Ousmane qui conteste le résultat, son porte parole qualifiant le scrutin de «hold'up électoral». Cette élection s'est tenue à l'issue d'une année qui a connu une accentuation des attaques des groupes armés de l'Etat Islamique dans le Grand Sahara à l'Ouest aux frontières avec le Mali et le Burkina Faso et de Boko Haram au Sud-Est dans la région du lac Tchad et de la frontière avec le Nigéria. Ces 250 attentats sont le résultat d'une augmentation de 22% des attaques terroristes. Ils

ont fait près de 1000 victimes et freiné les déplacements et les échanges du tissu commercial, faisant peser des contraintes supplémentaires sur l'économie de l'un des pays les plus pauvres au monde et mis à mal le climat pour l'expression de la démocratie.

Congo

Le 21 mars, après 36 années cumulées à la tête du pays si riche en hydrocarbures, Denis Sassou Nguesso, âgé de 77 ans, a été réélu avec 88,40% des voix, pour un 4ème mandat consécutif. L'opposition s'était présentée divisée alors que deux figures de l'opposition étaient en prison. L'intimidation politique est-elle devenue une marque de fabrique du candidat à sa réélection ? Il a déjà écarté plusieurs opposants condamnés à la prison, voire aux travaux forcés, au motif qu'ils constituaient «un danger pour la sûreté de l'État». Des condamnations à 20 ans, ce qui laisse le temps pour le président d'être «en sûreté». Le parti au pouvoir détient avec ses alliés fidèles, 108 des 151 des sièges au parlement (soit 72 %). Le contrôle des médias est aussi assuré. Ils doivent s'inscrire auprès du Conseil supérieur de la liberté de communication, s'ils contreviennent aux règles de cette institution ils peuvent faire l'objet de sanctions financières ou de décisions de retrait.

Djibouti

97,58% C'est le score sorti des urnes le 9 avril. Qui dit mieux ? Un résultat logique pour un pouvoir qui ne tient que par le clientélisme et la répression, dans un pays où les partis doivent être «reconnus» pour se présenter, où un dossier judiciaire peut être concocté pour empêcher un gêneur de postuler, où il n'existe aucun média privé ou indépendant (Djibouti se situe au 176ème rang des 180 pays au classement de la liberté de la presse de Reporters sans frontières en 2020). Le clan Guelleh & consorts mis en selle à l'indépendance par la France en 1977 impose une longévité, qui ne doit pas être confondue avec une stabilité. Longévité rassurante pour les locataires des bases navales françaises, américaines, chinoises et japonaises, et de la base opérationnelle de la coalition internationale de lutte contre la piraterie dans la région, mais qui fait des ravages dans la population. Mais le ridicule de ce résultat tient surtout au fait que tous les partis d'opposition avaient décidé de ne pas se prêter à la farce électorale et que le dictateur a dû trouver un cousin pour faire acte de candidature. Ce dernier a brillé par son silence en

prenant une attitude ridicule en se liant les mains et en fermant sa bouche avec du sparadrap durant la «campagne électorale»...

Tchad

La campagne électorale a été marquée par une répression impitoyable de l'opposition qui refusait ce 6ème mandat. S'il a su garder son siège présidentiel, avec près de 80% des suffrages, à peine élu Idriss Dehbi a perdu la vie après 31 ans de pouvoir absolu. Cette mort au front a de quoi laisser perplexe, au regard des précautions de langage et du conditionnel utilisés par les commentateurs sur les conditions de décès. La France n'aurait pas, cette fois, voulu ou pu « sauver le soldat Dehbi » ? Il laisse un pays situé au 187ème rang de l'indice de développement humain sur 189 pays, devant la Centrafrique et le Niger.

Le Maréchal est mort, vive le général ! Ça n'a pas traîné, dans la foulée de l'annonce de la mort du Maréchal-Président, on apprenait que le Président de l'Assemblée nationale avait « décliné l'offre » de prendre la tête de la transition comme le prévoit la Constitution. Une Constitution concoctée par le défunt qui n'avait pas prévu ce scénario, et que les militaires ont suspendue illico; ils ont aussi dissout le Parlement. Un volontaire était en embuscade : le fils du défunt qui compte assumer la succession, soit un Conseil de transition «pour 18 mois, renouvelable une fois» assure-t-il. Le temps de débrouiller le paysage politique national et international : la suite des combats menés par les rebelles du Fact qui étaient arrivés aux portes du Palais en 2008 et n'avait dû son salut qu'à l'armée française une nouvelle fois intervenue en 2019. Des voix s'élèvent dans le pays contre ce coup d'État comme la Confédération des syndicats qui dénonce ce recul de démocratie et exige le retour à l'ordre constitutionnel ou le syndicat des avocats. Emmanuel Macron a fait le voyage pour se recueillir devant la dépouille du dictateur-Maréchal-Président et assurer le Tchad de du soutien de la France sans s'offusquer de la tournure que prenaient les événements, sans condamner quoi que ce soit. Pour tenter de calmer le climat, les militaires ont trouvé une caution civile pour le poste de Premier ministre ; ils ont nommé Albert Pahimi Padacke, l'ancien titulaire du poste sous l'ère Dehbi avant que le Maréchal-président ne supprime son poste à l'occasion d'une modification de la Constitution. Le candidat malheureux de l'élection présidentielle qui avait recueilli 10.32% des voix. Dès sa nomination il a plaidé pour

une «*union sacrée pour sauver la Nation*». La colère grondant de plus dans le pays et la France est montrée du doigt dans son soutien indéfectible à la descendance du défunt. Alors notre chef d'État tente de prendre des distances ces dernières heures en assurant qu'il ne soutient pas de succession dynastique, ce qui ne signifie pas qu'il entend perdre la main sur celle-ci.

Bénin

Le Président Pierre Talon s'était engagé lors de sa première élection en 2016, à devenir le premier président africain à instaurer un mandat unique de sept ans (contre cinq ans renouvelable une fois au Bénin). Il a retouché la Constitution en 2019 et estimé qu'en 2021 il en était à son premier mandat au regard de cette nouvelle constitution. Une

Constitution qui prévoit désormais 16 parrainages d'élus pour les candidats à la présidentielle. Comme l'opposition avait appelé à l'abstention dans les élections locales précédentes, il leur était conseillé de demander le fameux «sésame» à leurs ennemis politiques... Seuls deux proches du président ont pu être en lice, ce qui a démobilisé l'électorat. 27 % des électeurs ont participé au scrutin le 28 avril selon l'opposition, 50% selon les chiffres officiels. A l'annonce d'un résultat sans surprise : 86% des voix au premier tour, des manifestations de protestation ont eu lieu, l'armée a tiré à balles réelles occasionnant au moins quatre morts. Le riche homme d'affaires qui a fait fortune dans le coton a engagé le pays dans un tournant des plus autoritaires.

HISTOIRE

Texte intégral de la Conférence de presse donnée par le Président Modibo Keita à propos du mouvement de rébellion au Nord Mali (Kidal) dans le grand Salon du Peuple à Alger le 21 Août 1964.



Je répondrai tout d'abord à la première question ayant trait à la situation du Mali au sujet du mouvement de rébellion dans l'extrême Nord de notre pays, ou plus singulièrement dans le cercle de Kidal.

Vous savez que de tout temps cette région a été le théâtre d'opérations militaires des troupes Françaises, en raison des difficultés que la France avait rencontrées – alors que la République du Mali était le Soudan Français – pour intégrer ces populations accrochées à

leurs montagnes dans le cycle normal de la vie du territoire. Et les derniers événements entre ces rebelles et les troupes françaises datent de 1958. C'est vous dire donc que pendant les 78 ans de domination coloniale, cette région n'a jamais été totalement pacifiée.

Le deuxième élément, c'est que pendant longtemps, ce secteur a été sous une administration militaire, et que certains officiers français, devant la poussée du nationalisme en Afrique et la perspective du rêve de constituer un État Saharien autonome comprenant le Sud Algérien et le Nord des pays situés au Sud de l'Algérie, avaient tenté de créer un sentiment anti-Noir dans cette région. En effet, on faisait croire à ces Touareg qu'ils étaient des « Blancs » et qu'il était impensable qu'ils puissent accepter une domination noire. Le troisième facteur qui a surgi après notre indépendance, c'est qu'en raison de notre option, nous avons tenu à éliminer tous les vestiges de la féodalité dont

l'aspect le plus inacceptable comme système était une forme déguisée de l'esclavage et de l'exploitation des populations par les féodaux.

Enfin le quatrième point, c'est que ces populations nomades, précisément celles de l'Adrar des Ifoghas, vivaient en marge de la Société Malienne et n'étaient pas accessibles à notre option d'une Nation Malienne s'étendant du Sud Algérien aux limites avec la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud.

D'autre part, l'exercice et l'édification économique d'un jeune pays devenu indépendant imposent à chaque citoyen des charges qui sont en proportion avec ses moyens. Or, les nomades de cette région avaient été habitués à vivre en dehors de toute réglementation. C'est vous dire en d'autres termes qu'ils ne payaient pas d'impôts. Donc, lorsque la République du Mali a été proclamée et que notre Parti, l'Union Soudanaise – RDA. , au cours de son Congrès du 22 Septembre 1960 a opté pour

l'édification socialiste de notre économie, nous avons en priorité mis un terme au système du servage, liquidé la féodalité dans les régions du Sud où les populations sont concentrées, et soumis au contrôle du Conseil de Fraction et de Tribu, les Chefs de Fractions et de Tribus. Les membres des Conseils de la Fraction et la Tribu, étant élus par l'ensemble de la population de la Fraction ou de la Tribu, le Chef de la Fraction ou de la Tribu ne peut rien décider sans qu'au préalable, il y ait l'accord d'une majorité du Conseil de la Fraction ou du Conseil de la Tribu.

Par ailleurs, nous avons estimé qu'il était tout à fait normal de connaître les biens que possédait chaque Malien, qu'il soit commerçant, fonctionnaire ou éleveur, d'où un recensement rigoureux du cheptel concernant les milieux nomades. Nous avons également exigé que chaque citoyen, contribue à l'édification économique du pays selon ses ressources. Et, partant pour les populations de l'Adrar des Ifoghas qui avaient vécu en marge de toute société, une telle discipline leur était difficilement supportable. En outre, comme à l'extérieur il y'a des éléments français qui vivaient eux aussi en marge de la Société Française parce qu'ils ne sont pas d'accord avec l'indépendance algérienne comme ils ne sont pas d'accord avec la politique du Général de Gaulle, éléments qui, par conséquent, sont restés fixés sur leurs anciennes positions. Pour eux, il fallait désormais et nécessairement créer dans les parties du Nord de notre pays et dans le Sud de l'Algérie, et plus tard des autres États riverains du Sahara, une instabilité permanente, en suscitant des mouvements de rébellion, et parfois même en apportant à ces

mouvements, un appui en équipements et matériels militaires. C'est ainsi donc dis-je que vers la fin de l'année 1963 a été déclenché un mouvement de rébellion dont le principal instigateur était le fils de celui qui, en 1958, avait déclenché la même sorte de mouvement de rébellion contre l'administration coloniale française. Ayant pu rassembler autour de lui des repris de justice qui étaient poursuivis pour meurtres, brigandages etc., ils se sont réfugiés dans les montagnes de l'Adrar des Ifoghas.

D'autre part, pour avoir un certain appui logistique tant au point de vue population qu'au point de vue approvisionnement, par la menace et par la terreur, ils ont rançonné certaines populations et obligé certaines fractions à les suivre dans leur repli en Algérie devant la poussée de nos forces de sécurité. Fort heureusement, grâce à la compréhension du Peuple et du gouvernement algériens, ces rebelles, traqués par nos forces de sécurité qui les poursuivaient jusque dans les grottes, n'ont pas pu trouver sur le territoire Algérien, l'appui et la complicité sur lesquels ils comptaient pour maintenir le foyer de leur rébellion. Cela n'a pas été possible grâce à la bonne compréhension du Peuple Algérien dont le Gouvernement a été informé par moi-même par diverses missions, de ce que nous attendions de lui. Nous pouvons donc maintenant, puisque le dernier Chef rebelle a été abattu en juillet dernier, que pratiquement le mouvement a été liquidé, et les autres comparses se sont rendus soit aux unités de sécurité algériennes, soit aux unités de sécurité maliennes. Nous devons dire également que

notre action a été appuyée par les populations qui ont refusé de céder au chantage de ces rebelles. Certains jeunes et certains vieux de ces populations ont même aidé nos unités de sécurité à poursuivre les rebelles et n'ont pas hésité à voisiner avec ces mêmes unités contre des rebelles.

Il est évident que si ces résultats ont été obtenus, alors que comme je vous le disais tout à l'heure, un état permanent de troubles et d'insécurité régnait dans cette région, ce fut certes grâce à la qualité de nos troupes, mais aussi à notre organisation politique, parce que pendant que les forces de sécurité œuvraient contre les rebelles, le Parti, par les tournées des responsables politiques et administratifs, poussait les contacts jusque dans les moindres centres où il éclairait les populations sur la réalité de notre conception socialiste, et c'est ainsi que, très rapidement, le mouvement a été liquidé.

Par conséquent, si nous parlons d'interventions étrangères, il s'agit bien d'éléments français agissant selon leurs instructions personnelles, En dehors de toutes directives de leur chef hiérarchique ou du Gouvernement français. D'ailleurs, lorsque j'ai eu à discuter de cette question avec la Représentation française à Paris, la réplique a été : « Ce sont des aventuriers qui n'ont rien de commun avec le Gouvernement français ». Vous avez maintenant la réponse à la question posée au sujet des mouvements de dissidence fomentés par une minorité de nomades dans l'extrême Nord de la République du Mali.

HOMMAGE A TROIS FIGURES DE LA DEFENSE DES DROITS DES PEUPLES

Décès d'un monument de la société civile malgache



Le 30 mars dernier, Mahamoudou Ndriandahy (alias Doudou), a été emporté par le coronavirus. Il présidait la Plate-forme nationale des organisations de la société civile de Madagascar.

Le Mouvement ROHY -Réseau citoyen pour la défense du Bien commun- a traduit la stupéfaction des membres des 1500 organisations de la plateforme, à l'annonce de cette grande perte pour le peuple malgache et pour le pays. «Doudou était historien de formation. Nous nous rappellerons avec respect de sa combativité contre la mauvaise gouvernance chronique, son obstination et le désintéressement total exprimé dans son engagement citoyen, son franc-parler clair et "sharp" pour mettre les mots sur les maux, au sein de la grande

famille de la société civile qui est anéantie par cette nouvelle brutale.» Quelques jours avant son décès il tirait la sonnette d'alarme dans les colonnes de *Midi Madagascar* à propos de la crise sociale dans le pays du fait des séquelles morales, économiques et sociales dues aux confinements qui se sont succédés durant une année «*décréter un nouveau confinement tout en répétant ces mêmes erreurs serait un acte suicidaire et criminel pour l'économie, le social et la stabilité politique*»

Jean-Claude Rabehrifara

La Moudjahida Annie Steiner,



militante de la cause algérienne durant la guerre de libération nationale, est décédée au soir du 21 avril à Alger à l'âge de 93 ans.

Elle a été enterrée au cimetière d'El Alia à Alger, son cercueil enveloppé du drapeau algérien. Née en 1928 à Hadjout (ex-Marengo), Annie Steiner s'est engagée en faveur de la cause nationale au lendemain du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954. Elle était agent de liaison. En 1957, elle a été condamnée à cinq ans de prison. Du fond de sa cellule de Serkadji à Alger, juste après la sauvage décapitation à la

guillotine de Fernand Iveton, Ahmed Lakhnèche et Mohamed Ouennouri, Annie Steiner a écrit ce poème :

*Ce matin ils ont osé
Ils ont osé vous assassiner
C'était un matin clair
Aussi doux que les autres
Où vous aviez envie de vivre et de chanter
Vivre était votre droit
Vous l'avez refusé
Pour que par votre sang d'autres soient libérés
Que vive votre idéal
Et vos sangs entremêlés
Pour que demain ils n'osent plus
Nous assassiner*



Abdelghani KAYOUCHE

Roland Weyl, l'infatigable avocat-militant

Quand on a fêté ses 100 ans et 80 ans d'avocat, il nous avait donné rendez-vous à son deuxième centenaire, sans être certain que nous soyons tous là... car le militant, si sérieux à la tâche, aimait plaisanter, il était d'un humour délicieux. Un passionné de Justice et de respect des droits de l'homme et droits des peuples, indissociables pour lui. C'est ainsi qu'il s'est engagé aux côtés des peuples en lutte pour leur indépendance, Vietnamiens, Algériens, Sahraouis.

Il a cofondé l'Association Internationale des Juristes Démocrates dont il fut le Vice Président et qu'il représentait en 2010 auprès du Tribunal d'Arusha en Tanzanie où se déroulait le procès des génocidaires rwandais.

En juillet 2010, il a 91 ans quand il participe à notre périple au Sahara occidental occupé, avec sa fille France Weyl et moi. Nous sommes allés d'El Ayoun à Dakhla, dans une Clio dont nous n'avions pas réussi à faire fonctionner la climatisation ! Jamais Roland ne s'est plaint de nos conditions de voyage, il avait une résistance à toute épreuve. D'où sa connivence avec les ami.es qui nous recevaient et racontaient leurs vies de lutte et de répression.



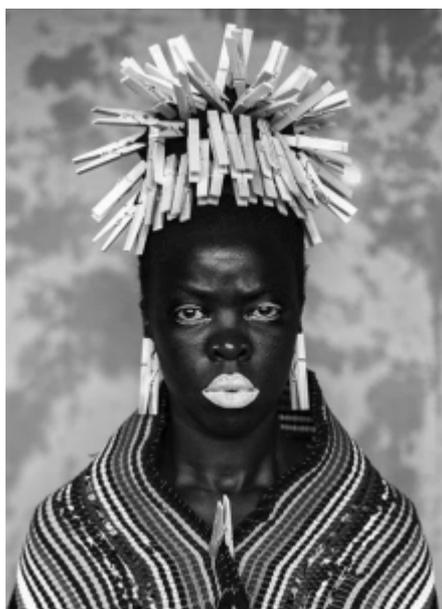
Sur cette photo il est avec Sidi Mohamed Daddach, le «Mandela Sahraoui», condamné à mort puis à la prison à vie, qui a passé 22 ans en prison dont 14 ans dans le couloir de la mort. Ce fut une rencontre très forte comme on peut l'imaginer.

Michèle Decaster

"Nous, peuples des Nations unies : sortir le droit international du placard", Genève, CETIM, 2008, co-auteur avec Monique Weyl son épouse, avocate et militante

CULTURE

ZANELE MUHOLI : exposition prévue bientôt à la Maison Européenne Photo, Paris



Zanele Muholi Bester I,
Mayotte South Africa (2015)

est une artiste photographe née en 1972 à Umlazi (Durban). Dernière d'une famille de cinq enfants, elle a beaucoup souffert de l'absence de sa mère,

employée de maison. Elle est d'abord coiffeuse, mais pour devenir photographe, elle va suivre une formation à l'école Market Photo Workshop de Newtown.

Elle expose pour la première fois à titre personnel en 2004 à la Johannesburg Art Gallery.

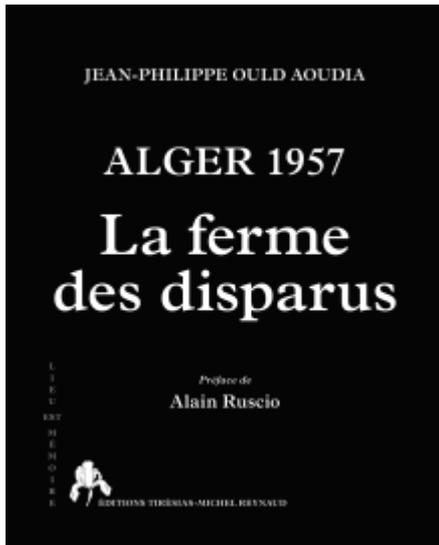
Artiste militante, elle s'attache à rendre visible la société LGBT toujours victime de violences. Parallèlement, elle a mené aussi un travail plus personnel faisant référence à la condition des domestiques dans lequel elle se met en scène se parant d'accessoires de ménagères.

Régine Fleury



coll Fondation Louis Vuitton

CONSEIL DE LECTURE



La ferme des disparus de Jean Philippe Ould Aoudia
préface Alain Ruscio

Où sont enterrés les corps des 3024 personnes torturées à mort par l'armée française pendant la « bataille » d'Alger en 1957, violant ainsi les lois de la guerre et de l'humanité ? Pour dissimuler cette barbarie, ces milliers de corps ont été subrepticement enfouis avec la complicité d'activistes coloniaux.

À travers une investigation minutieuse, l'auteur cherche à redonner à ces Disparus, dépossédés de leur identité et de leur sépulture, figures absolues de l'appartenance à la communauté de l'Homo Sacer, une trace dans l'Histoire de la France et de l'Algérie.

Honorer le souvenir des victimes, saluer la dignité de leurs descendants, aider les familles à faire le deuil d'un proche à l'existence toujours niée, contribuent à réconcilier ces deux pays. Honorer le souvenir des victimes, saluer la dignité de leurs descendants, aider les familles à faire le deuil d'un proche à l'existence toujours niée, contribuent à réconcilier ces deux pays.

Au moment où les passés coloniaux et l'autorité des anciens maîtres du monde sont questionnés, il est temps que vérité soit dite sur cette infamie.

CONSEIL DE FILM

GASTON REVEL, UN INSTITUTEUR EN ALGÉRIE

De Pierre Mathote

Le film est tiré du livre «Un instituteur communiste en Algérie» de l'historien Alexis Sempé qui a découvert les archives de cet enseignant qui exerça de 1930 à 1965. Elles recèlent une mine de photos et de notes, tant sur le quotidien que sur les bouleversements de la société, ce qui donne une autre approche que celle des livres d'Histoire sur la réalité de la colonisation. *«Il arrive en Algérie déjà pacifiste et anticolonialiste, proche de la SFIO depuis le Front Populaire, et sa prise de fonction dans un pays en pleine ségrégation achève de le transformer en communiste algérien (de nombreux passages très intéressants nuancent une histoire du Parti Communiste Algérien perçue comme monolithique depuis la France). A son niveau, Gaston Revel a changé la donne. Seul élu européen d'Algérie sur le second collège, celui des « Français musulmans » de Bougie, correspondant d'Alger républicain, il a insufflé un vent de justice sur la région de Sétif où il était en poste, prônant « la libération de l'Algérie par les Algériens ». Expulsé vers son Aude natale, il reviendra en Algérie reprendre son poste, avant que le PCA et Alger républicain, ne soient à nouveau interdits, par le gouvernement algérien»* écrit Grégori Marin dans l'Humanité

Faute de distributeur, le film est disponible sur Youtube.

Pour acheter le DVD (12€ + 5€ frais de port) s'adresser à la production : cinergie.productions@wanadoo.fr

